



## Rupture de contrat abusive

Par **doby**, le **14/01/2010** à **16:51**

Bonjour, rnrnLe 23 Octobre dernier j'ai signé mon contrat de travail et le 23 Décembre 2009; rnune lettre recommandée m'informa de la décision de mettre fin immédiatement rnà ma période d'essai sous le motif que je ne correspondait pas aux critères querncette société attendait d'un collaborateur commercial rnD"après l'article L 1221- 25 du code du travail, Oblige l'employeur dernprévenir par écrit le salarié que sa collaboration se terminera donc 15 jours plus tard après avoir reçu le recommandé en première présentation. D'après ce texternde loi qui s"applique durant la période d'essai pour un CDI et avec une durée dernprésence dans l'entreprise supérieure à 1 MoisrnQuel recours puis-je effectuer en sachant aussi qu'un acompte m'a été refusérnmalgré un texte de loi L 3242-4 qui précise qu'un salarié peut demander un acompte pour la fin de la 1ère quinzaine du MoisrnDe plus cette employeur ne m'a toujours pas délivrer mon solde de tout compternde puis le 23 Décembre 2009 malgré des réclamations par recommandésrnDans cette situation, j'aimerais obtenir des renseignements judicieux et obtenirrnr réparation.

Par **justice84**, le **15/01/2010** à **18:37**

Bonsoir, rnPourriez-vous me dire, pour que je puisse vous aider dans votre réponse, qu'elle était la durée de votre période d'essai sur votre contrat de travail ? rnrnCordialement